



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Vingt-quatrième réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique et l'Océan Indien (APIRG/24)

(Virtuelle, 2 - 4 Novembre 2021)

#### Point 6 de l'ordre du jour : Examen et Mise à jour du Manuel de Procédure de l'APIRG

(Présenté par Secrétariat)

| <b>RÉSUMÉ</b>   |  |
|---|--|
| Ce document présente une proposition d'amendement du Manuel de Procédure de l'APIRG afin de refléter les résultats de la Sixième réunion du Comité de Coordination des Projets du Groupe Régional de Planification et de Mise en Œuvre pour l'Afrique et l'Océan Indien (APCC/6) en ce qui concerne la composition de l'APCC. |  |
| <b>Les mesures prises par la réunion figurent au paragraphe 3</b>   |  |
| <b>REFERENCE(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuel de Procédure de l'APIRG, 6ème édition, octobre 2020.</li> <li>▪ APCC/6 Rapport de réunion</li> <li>▪ Rapport APIRG/23 et RASG-AFI /6</li> </ul>   |  |
| <i>Objectif(s) stratégique(s)</i>   | <i>A – Sécurité, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D - Développement économique du transport aérien, et E - Protection de l'environnement.</i> |

## 1. INTRODUCTION

1.1 Le Manuel de Procédure de l'APIRG est une publication adoptée par l'APIRG. Il est destiné à consolider, pour que toutes les parties intéressées puissent s'y référer facilement, les documents, en particulier ceux de nature procédurale, relatifs aux travaux de l'APIRG et de ses organes subsidiaires. Il contient également les dispositions de travail et les instructions internes, élaborées par le Groupe pour l'application pratique de ses termes de référence et de ses méthodes de travail.

1.2 Ce document présente une proposition d'amendement du Manuel de Procédure de l'APIRG afin de refléter les résultats de la Sixième réunion du Comité de Coordination des Projets du Groupe Régional de Planification et de Mise en Œuvre pour l'Afrique et l'Océan Indien (APCC/6) en ce qui concerne la composition de l'APCC pour discussion.

## **2. DISCUSSION**

2.1 La réunion APCC/6 a reconnu l'énorme soutien de l'industrie au travail de l'APIRG et de ses organes contributeurs, en particulier les contributions de l'IATA aux délibérations de l'APCC. Lors de la révision de ses termes de référence (TOR), la réunion a convenu d'étendre l'adhésion de l'APCC à l'industrie. La réunion a également proposé que l'IATA soit le représentant de l'industrie.

2.2 L'APCC a donc recommandé de réviser ses termes de référence en conséquence et de refléter l'amendement dans le Manuel de Procédure de l'APIRG.

## **3. MESURES PRISES PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans le document de travail ; et
- b) modifier les termes de référence de l'APCC dans le Manuel de Procédure de l'APIRG en conséquence.

**-FIN -**